# Département de l'Eure Commune de SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE Arrondissement de Bernay

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/03/2022

Date des convocations: 16/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Didier SWERTVAEGER, Maire.

**Présents**: Jean-Pierre PROUIN, Brigitte MAILLARD, Sophie JUIN, Blandine GUERLET, Alain VAN EECKE, Amélie JEAMMET, Denis GAROCHE, Vanessa LHERONDELLE, Marie-Claire SAILLARD, Philippe BARILLÉ.

Représentés: Laurent LEBÉ (pouvoir Brigitte MAILLARD), Joël SAMSON (pouvoir Marie-Claire SAILLARD), Sylvie RIQUIER (pouvoir Philippe BARILLÉ).

Absent excusé: François-Xavier CALLEWAERT.

Secrétaire de séance : Blandine GUERLET

Monsieur le Maire ouvre la séance.

# <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2021</u>

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats livrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur est approuvé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation concernant les différentes sections budgétaires et budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021.

# **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021**

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et la présidence est confiée à M. Jean-Pierre PROUIN, adjoint, afin de procéder au vote.

#### En section de fonctionnement:

Le total des mandats émis s'élève à 458 023.83 €
Le total des titres émis s'élève à 714 519.24 €
Soit un excédent de fonctionnement de 256 495.41 €, auquel s'ajoute l'excédent global de fonctionnement de l'exercice N-1 de 190 212.04 €
Soit un excédent global de clôture de 446 707.45 €

## En section d'investissement :

Le total des mandats émis s'élève à 264 753.87 €
Le total des titres émis s'élève à 138 426.77 €
Soit un déficit d'investissement de – 126 327.10 €, auquel s'ajoute l'excédent global d'investissement de l'exercice N-1 de 91 929.36 €
Soit un déficit global de clôture de – 34 397.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2021.

# AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

a)	un excédent de fonctionnement	446 707.45 €
b)	un déficit d'investissement	- 34 397.74 €
c)	un déficit des restes à réaliser en investissement (travaux prévus en 2021 non réalisés, à reporter sur 2022)	- 109 244.68 €
d)	Soit un besoin de financement en investissement de (b+c)	143 642.42 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

#### En section de fonctionnement :

Affectation en fonctionnement (a-d) 303 065.03 €

#### En section d'investissement :

Affectation en investissement (b)		- 34 397.74 €
Affectation complémentaire en réserve	(d)	143 642.42 €

## Proposition du budget primitif 2022

721 466.03 € en dépenses et recettes de fonctionnement 1 061 815.02 € en dépenses et recettes d'investissement Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

D'arrêter le budget primitif 2022 à la somme de :
 721 466.03 € en dépenses et recettes de fonctionnement
 1 061 815.02 € en dépenses et recettes d'investissement

Abstentions: M. Philippe BARILLÉ – Mme Sylvie RIQUIER

# APPROBATION DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats livrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur est approuvé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation concernant les différentes sections budgétaires et budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021.

# APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2021

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et la présidence est confiée à M. Jean-Pierre PROUIN, adjoint, afin de procéder au vote.

#### En section de fonctionnement :

Le total des mandats émis s'élève à 281 740.47 € Le total des titres émis s'élève à 281 740.47 €

#### En section d'investissement :

Le total des mandats émis s'élève à 0 € Le total des titres émis s'élève à 0 €

Clôture du budget annexe « Lotissement La Bréhallerie » au 31/12/2021. Versement du solde du budget « Lot » de 281 740.47 € au budget principal de la commune 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2021.

Fin de séance 20h10